

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
22 octobre 2001

Original: français

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Effah Apenteng (Ghana)
Président du comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Mselle

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*Suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-58467 (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 129 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/56/464*)

1. **M. Asadi** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine réaffirme l'obligation légale des États Membres de supporter les dépenses de l'Organisation, conformément à la Charte, en versant leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions, tout en estimant qu'il faut comprendre que des États puissent se trouver temporairement dans l'impossibilité de le faire par suite de difficultés économiques réelles. Il est encourageant que l'Organisation puisse retrouver cette année sa santé financière, ce qui devrait lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui ont été fixées par les États Membres. Il faudrait que dans le prochain document budgétaire, le Secrétariat rende compte à l'Assemblée générale du taux d'exécution des programmes et des activités prescrits.

2. Croyant comprendre que les renseignements communiqués par le Secrétaire général adjoint relativement au versement que les États-Unis effectueraient à la fin de l'année sont fondés sur des prévisions, le Groupe aimerait des éclaircissements sur les sources et les fondements de ces prévisions. Il souligne qu'en tout état de cause, ces versements ne devront être soumis à aucune condition.

3. Le Groupe s'inquiète par ailleurs des problèmes de trésorerie que l'Organisation connaît chaque année au deuxième semestre, essentiellement à cause du retard que des États redevables de quotes-parts importantes apportent à leurs versements. Il est du devoir de tous les États d'ordonner leurs paiements d'une manière qui permette à l'Organisation de disposer de ressources financières dès le début de l'année. Le solde de trésorerie devant être en déficit de 100 millions de dollars dès novembre de cette année, le Groupe aimerait savoir comment le Secrétariat compte résoudre le problème sans recourir à la singulière pratique des prélèvements internes. Il relève en outre que le montant prévu des quotes-parts non réglées à la fin de l'année est proche de 1,8 milliard de dollar, dont près de la moitié du fait de l'État dont la quote-part est la plus élevée, et s'inquiète de la situation financière qui prévaudra après 2001, soulignant à cet égard que tous les États Membres ayant accumulé des arriérés, surtout l'État dont la quote-part est la plus élevée,

devraient en verser le montant intégral tel qu'il figure dans les documents du Secrétariat, et sans aucune condition.

4. Le Groupe est préoccupé par les remboursements tardifs et irréguliers aux pays en développement qui fournissent des contingents et du matériel à diverses opérations de maintien de la paix, véritable subvention versée à l'Organisation par ces pays, sur qui elle fait peser un fardeau financier trop lourd. Il se félicite donc que le Secrétaire général se propose d'utiliser le versement annoncé de l'État dont la quote-part est la plus élevée pour rembourser des montants dus aux pays fournissant des contingents. Il faudra étoffer immédiatement, à l'aide de personnel temporaire au besoin, les effectifs dont dispose la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information, de manière qu'elle puisse traiter sans retard les demandes. Il faudrait aussi énoncer d'urgence les critères de remboursement aux pays fournissant des contingents, aux pays en développement en particulier. Le Groupe s'inquiète de constater que des passations par profits et pertes au titre de certaines missions liquidées n'ont pas encore été dûment autorisées, sans que ce problème ait été signalé aux États Membres. Il aimerait connaître les mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix pour résoudre d'urgence la question des passations par profits et pertes dans les missions liquidées. Il faudrait en outre que la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information respecte tous les engagements pris à l'égard de pays fournissant des contingents en matière de remboursement des sommes correspondantes. Le Groupe souhaite être renseigné sur toutes les demandes de remboursement en souffrance. Il souhaite aussi que le processus de remboursement soit transparent, équitable, et régi par des critères objectifs. En conclusion, M. Asadi réaffirme que le Groupe des 77 et la Chine continueront à participer à l'effort collectif consacré à l'amélioration de la situation financière de l'Organisation.

5. **M. de Ruyt** (Belgique) parle au nom de l'Union européenne, les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) s'associant à sa déclaration de même que Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés. L'Union européenne, qui partage avec prudence la satisfaction du Secrétaire

général adjoint à la perspective que l'Organisation puisse disposer d'une marge de manoeuvre financière à la fin de 2001, tient à noter les efforts du Gouvernement des États-Unis pour liquider ses arriérés suite à l'adoption de la résolution 55/5 de l'Assemblée générale, qui a fait passer de 25 % à 22 % la contribution de ce pays au budget ordinaire, montrant que la surcharge qui en a résulté pour les autres États Membres n'a pas été assumée en vain. Mais la situation financière de l'Organisation au 30 septembre de cette année reste précaire, le total des arriérés tous budgets confondus approchant 3,9 milliards de dollars, soit presque 800 millions de plus que l'année précédente à la même époque, et le nombre d'États Membres ayant payé la totalité de leur contribution au budget ordinaire au 30 septembre (122 États) est le plus bas depuis trois ans. Les impayés au budget des tribunaux internationaux dépassent, eux, de 31 % ceux de l'année précédente à la même date, tandis que les arriérés au budget des opérations de maintien de la paix atteignent le chiffre record de 3,3 milliards de dollars environ. C'est ce qui explique que l'Organisation opère en mode déficitaire. L'Union européenne compte que cette situation financière sera radicalement modifiée au 31 décembre 2001, mais regrette que l'Organisation doive faire face à de telles difficultés 11 mois sur 12 depuis tant d'années. On constate en tout cas que sa situation financière reste largement tributaire d'un petit nombre de pays ayant des quotes-parts importantes, qui s'accordent des délais de paiement et opèrent des arbitrages financiers défavorables à l'Organisation. Il reste donc nécessaire d'appliquer un ensemble de mesures propres à encourager le versement ponctuel, intégral et sans conditions des contributions.

6. L'Union européenne se félicite que les prévisions financières favorables au 31 décembre 2001 fassent espérer une diminution de la dette de l'Organisation à l'égard des pays fournissant des contingents (qui, de 917 millions de dollars, serait ramenée à 422 millions de dollars), et qu'à terme, l'Organisation pourrait être à jour de ses remboursements. Les pays seront ainsi encouragés à participer aux opérations de maintien de la paix, et de plus, ceux qui seront remboursés de leurs créances à l'égard de l'Organisation pourront à leur tour apurer leurs arriérés à son égard.

7. **M. MacKay** (Nouvelle-Zélande), qui prend la parole également au nom de l'Australie et du Canada, estime qu'une base financière stable, sans laquelle l'Organisation ne peut s'acquitter des tâches que lui

dictent les décisions prises par les États Membres, est aussi l'expression de leur attachement politique à la Charte, aux objectifs qui y sont inscrits, à l'ONU et à sa crédibilité. Satisfaits des prévisions communiquées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande saluent les efforts déployés par les États-Unis pour apurer leur dette, mais rappellent que les chiffres communiqués correspondent à des prévisions, et non pas à des versements effectifs. Il reste donc aux États Membres à tenir leurs engagements.

8. Il ne faudrait pas que ces prévisions favorables occultent l'urgence des mesures à prendre pour améliorer la situation financière de l'Organisation des Nations Unies : il est préoccupant de constater que le nombre des pays à jour de leurs contributions semble en passe de baisser cette année. Tous les États Membres sont légalement tenus aux termes de la Charte de supporter leur quote-part des dépenses de l'Organisation. Dans un souci d'efficacité, M. MacKay souhaite que le Secrétariat, qui partage avec les États Membres la responsabilité du bon fonctionnement de l'Organisation, perfectionne son système de facturation : il serait beaucoup plus facile pour les États de respecter le délai de 30 jours à compter de la mise en recouvrement des contributions au budget des opérations de maintien de la paix si le Secrétariat leur communiquait un échéancier indicatif. La pratique actuelle de mise en recouvrement sans avis préalable impose un surcroît de travail administratif aux États, dont l'exercice budgétaire ne correspond pas nécessairement à celui de l'Organisation. Il est évident que les montants correspondants ne peuvent être mis en recouvrement qu'après que le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat des opérations de maintien de la paix en cause, mais on pourrait instituer un système indicatif, à caractère officieux, qui serait utile aux États. Il serait bon aussi de raccourcir le délai qui sépare l'approbation d'un nouveau mandat de maintien de la paix de la facturation correspondante. La situation financière étant toujours précaire, il est irritant de constater qu'il peut s'écouler jusqu'à deux mois, une fois approuvé le mandat d'une mission, avant que les États Membres reçoivent l'avis de mise en recouvrement correspondant.

9. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande se félicitent que l'on compte rembourser les sommes dues aux pays fournissant des contingents dès que les versements au titre d'arriérés auront été reçus. Ces

dettes demeurent un sujet de contrariété. Elles touchent des pays de toute taille et de toutes les régions géographiques, qui pour la plupart s'acquittent néanmoins de leurs propres obligations financières à l'égard de l'Organisation.

10. La perspective d'une situation financière saine est encourageante. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande n'en continueront pas moins leur action en faveur de l'efficacité et de la productivité, et oeuvreront en partenariat avec le Secrétariat et les autres États Membres pour la stabilité financière que laisse espérer l'exposé du Secrétaire général adjoint à la gestion.

11. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis sont fermement attachés à l'Organisation des Nations Unies, et fiers d'avoir constamment été depuis sa fondation l'État dont la quote-part est la plus élevée. Au total, les contributions des États-Unis l'an dernier au système des Nations Unies se sont élevées à environ 2,8 milliards de dollars. Cette année, elles doivent être supérieures à 3 milliards de dollars. M. Kennedy a plaisir à annoncer que les contributions volontaires au Programme alimentaire mondial en 2001 ont déjà dépassé 1 milliard de dollars, montant le plus élevé que les États-Unis aient jamais versé à un organisme des Nations Unies.

12. Les États-Unis restent fermement déterminés à payer leur dette à l'Organisation et progressent en ce sens : le Président Bush a signé la semaine précédente le texte autorisant le versement de 582 millions de dollars d'arriérés au titre des opérations de maintien de la paix, de sorte que des pays fournissant des contingents pourront être remboursés. À cela s'ajoutent 571 millions de contributions mises en recouvrement cette année au titre des opérations de maintien de la paix, 23 millions de dollars au titre des tribunaux internationaux, ainsi que 27 millions de dollars déjà versés au titre du budget ordinaire, le reste devant être versé bientôt, dès que le Congrès aura achevé ses travaux sur le budget des États-Unis. Ce sont donc 621 millions de dollars de contributions mises en recouvrement cette année qui ont déjà été versés.

13. La situation financière de l'ONU est désormais plus encourageante, mais les chiffres cités par le Secrétaire général adjoint à la gestion signifient seulement que le déficit de l'Organisation a baissé, et non pas que l'on puisse cesser de pratiquer une stricte discipline en matière budgétaire. Il faudra donc prêter

une attention soutenue aux domaines prioritaires pour assurer le financement, mais aussi à ceux où l'efficacité et le rendement peuvent s'améliorer – services de conférence, Département de l'information, activités informatiques.

14. **M. Chaudhry** (Pakistan), qui s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, espère que l'amélioration de la situation financière de l'Organisation se poursuivra jusqu'à ce que cette dernière connaisse la stabilité à cet égard, et relève avec satisfaction que le remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents est affecté de la plus haute priorité. Il espère qu'à l'avenir on ne recourra plus à la singulière pratique des prélèvements internes, qui risque de perturber le fonctionnement des missions de maintien de la paix et a pour effet de retarder les remboursements. Il compte aussi qu'à la suite de la révision du barème des contributions, à laquelle est parvenue la Cinquième Commission en 2000, et pourvu que tous les pays s'acquittent de leurs obligations, l'Organisation ne connaîtra plus l'incertitude financière dans un avenir prévisible. Le Pakistan soutient la réforme budgétaire en cours, afin d'améliorer encore l'efficacité financière de l'Organisation.

15. **Mme Merchant** (Norvège) constate avec satisfaction que le pays qui a la quote-part la plus élevée devrait verser en 2001 un total de 1 milliard 666 millions de dollars, ce qui devrait permettre à l'Organisation de sortir d'une situation déficitaire qu'elle doit endurer depuis bien trop longtemps et de rembourser une part importante des montants dus aux pays fournisseurs de contingents et de matériel. Sa délégation se réjouit que la part des contributions mises en recouvrement et effectivement versées ait progressé par rapport aux années antérieures et que la stabilité et la sécurité financières soient à portée de main.

16. La délégation norvégienne doit malheureusement aussi constater que même si l'on tient compte des projections, les États Membres devront toujours 1 milliard 799 millions de dollars à l'Organisation au 31 décembre 2001, dont 1 milliard 538 millions au titre des opérations de maintien de la paix. Elle note que 124 pays ont à ce jour réglé intégralement leur quote-part, mais qu'il faut qu'au moins 18 autres en fassent autant d'ici au 31 décembre si l'on veut poursuivre sur la lancée de ces dernières années. La délégation estime que cette situation n'est guère encourageante et rappelle que M. Connor avait lui-même affirmé que le

seul moyen de régler un déficit de trésorerie chronique était que les États Membres versent ponctuellement l'intégralité de leurs contributions.

17. Le montant des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire est demeuré constant depuis 1994 tandis qu'un effort important était fait pour rendre l'Organisation plus efficace, aussi bien dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la budgétisation que du maintien de la paix. Dans ce dernier domaine en revanche, les montants demandés ont considérablement augmenté, mais les États Membres ne doivent pas perdre de vue que la sécurité et le maintien de la paix sont l'une des raisons d'être de l'Organisation et qu'ils doivent se montrer à la hauteur de leur responsabilité collective. La délégation norvégienne note que les arriérés accumulés au titre des opérations de maintien de la paix devraient être considérablement réduits au 31 décembre 2001 mais elle exhorte néanmoins les États qui sont en mesure de le faire de s'acquitter de leurs obligations financières et formule le vœu qu'à l'occasion de l'examen du point 122 de l'ordre du jour (budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001), la Cinquième Commission envisage sérieusement des mesures visant à inciter les pays à verser leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions.

18. **M. Cheong** (Singapour) se félicite qu'un certain optimisme se substitue à la morosité qui régnait depuis tant d'années, en grande partie à cause de la lourdeur des arriérés accumulés par l'État Membre dont la quote-part était la plus élevée. Les 582 millions de dollars que celui-ci s'apprête à payer au titre des opérations de maintien de la paix représentent une partie non négligeable de ces arriérés, et grâce à ce versement, auquel doivent s'en ajouter d'autres de la part des États-Unis et de certains autres pays, en 2001 les sommes encaissées devraient être supérieures à celles mises en recouvrement. Il faut espérer que les prévisions se réaliseront, ce qui permettra à l'ONU de régler d'importants montants dus à des États Membres, en même temps qu'elle retrouvera une certaine liberté de manoeuvre sur le plan financier qui lui permettra aussi de consacrer les ressources nécessaires à l'exécution des programmes prescrits par les États Membres.

19. Avant de pavoiser, il faut cependant se demander si les bonnes nouvelles signifient vraiment que les problèmes de trésorerie de ces dernières années sont

définitivement réglés. À y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il subsiste deux problèmes fondamentaux à régler avant qu'on puisse dire que la situation financière de l'Organisation est redevenue saine et le restera longtemps. Premièrement, il reste vrai que la trésorerie du budget ordinaire passe régulièrement dans le rouge au deuxième semestre. Tant que les États Membres ne paieront pas leurs contributions à l'échéance, l'Organisation continuera d'être contrainte d'avoir recours à la pratique malsaine des prélèvements internes. M. Connor a eu raison de le souligner. Deuxièmement, même si les encaissements de 2001 dépassent les sommes mises en recouvrement dans l'année, il est troublant de constater qu'il restera néanmoins, en fin d'année, presque 1,8 milliard de dollars de contributions impayées – dont la moitié encore due par un pays qui qualifie de contestable une grande partie de ses arriérés restants et ne semble pas pressé d'annoncer quand il compte finir de régler ses dettes.

20. Après les événements du 11 septembre, il faut s'attendre à ce que l'ONU soit encore plus sollicitée, qu'il s'agisse par exemple de participer à la lutte contre le terrorisme ou d'assurer une présence en Afghanistan une fois le conflit terminé. Il ne faut donc pas se contenter de l'amélioration de la situation annoncée par M. Connor, mais avoir la volonté politique de faire en sorte que l'ONU dispose d'une assise financière solide.

21. **Mme Aguinaldo** (Philippines) prenant la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle se félicite que l'ONU soit censée recevoir début novembre un règlement partiel des arriérés des États-Unis. Grâce à ces 582 millions de dollars, les graphiques prennent une physionomie toute nouvelle.

22. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il restera 1,8 milliard de dollars d'arriérés. Cela signifie que la crise financière n'est pas finie, et on peut craindre que cela nuise à la capacité qu'aura l'Organisation d'exécuter intégralement et efficacement les programmes prescrits par les États Membres. Il est également inquiétant de constater qu'il reste nécessaire de prélever provisoirement des sommes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour financer les dépenses du budget ordinaire. La seule solution serait que les États Membres règlent intégralement et ponctuellement les sommes dont ils sont redevables, et sans poser de conditions.

23. **Mme Wahab** (Indonésie) s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom de l'ANASE. Sa délégation se félicite des nouvelles annoncées par M. Connor, notamment en ce qui concerne le montant total des encaissements de 2001 et l'annonce du versement par les États-Unis d'une deuxième tranche de ses arriérés au titre des opérations de maintien de la paix. Cela permettra à l'Organisation de régler une partie de ses dettes, dont certaines remontent fort loin, à l'égard des pays qui ont fourni des contingents, et de bénéficier d'une confiance renforcée de la part des États Membres.

24. Il faut espérer que les États-Unis s'efforceront de régler les dettes qui leur restent. Mais quoi qu'il en soit, la situation financière de l'ONU demeure extrêmement tendue, particulièrement en ce qui concerne les problèmes de trésorerie, qui sont dus au retard avec lequel l'État redevable de la contribution la plus élevée règle les sommes mises en recouvrement.

25. On ne saurait donc trop insister sur l'importance que revêt le paiement ponctuel des contributions, dans leur intégralité et sans poser de conditions – ce qui n'empêche pas, d'un autre côté, de faire preuve de compréhension vis-à-vis des pays qui voudraient bien payer mais qui en sont empêchés dans l'immédiat par les réelles difficultés qu'ils traversent pour des raisons indépendantes de leur volonté.

26. **M. Kadiri** (Maroc) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se félicite que l'Organisation soit sur le point de retrouver une certaine liberté de manoeuvre sur le plan financier, et que la stabilité et la sécurité financières soient, selon l'expression de M. Connor, à portée de main. Après tant d'années de crise financière, les encaissements de 2001 devraient dépasser les prévisions et le montant des contributions non réglées devrait tomber de 3,9 milliards de dollars au 30 septembre 2001 à 1,8 en fin d'année.

27. La délégation marocaine continue néanmoins de trouver la situation financière de l'ONU préoccupante, et elle souligne que la Charte fait obligation à tous les États Membres de payer leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions, compte tenu toutefois des difficultés que peuvent traverser certains d'entre eux, surtout parmi les pays en développement. En effet, s'il est bon qu'une partie des arriérés versés par les États-Unis serve à rembourser

des pays qui ont fourni des contingents, il n'en reste pas moins que le retard avec lequel ces pays sont réglés nuit considérablement à leur capacité de prendre part à d'autres opérations de maintien de la paix. Enfin, comme le Groupe des 77 et la Chine, le Maroc est préoccupé par les demandes de remboursement qui n'ont pas encore été certifiées alors qu'elles concernent du matériel endommagé dans le cadre d'opérations de maintien de la paix déjà liquidées, et il souhaiterait savoir quelles dispositions ont été prises à cet égard.

28. **M. Lavrov** (Fédération de Russie), constatant que la situation financière de l'Organisation est en passe de s'améliorer, trouve dans les chiffres cités par le Secrétaire général adjoint à la gestion de quoi alimenter un optimisme prudent, l'ONU ayant désormais des chances réelles de s'éloigner du bord de l'abîme financier où elle se trouvait ces dernières années. Pourtant, la situation qui prévaut actuellement reste préoccupante : la dette globale de États Membres à l'égard de l'Organisation dépasse 3,8 milliards de dollars, dont 3,2 milliards de dollars au titre des opérations de maintien de la paix, et ce au moment où l'évolution que connaissent plusieurs zones de crise appelle un élargissement des missions de paix, et donc un accroissement des ressources qui y sont consacrées. Parallèlement, la dette de l'Organisation envers les pays fournissant des contingents et du matériel dépasse 1 milliard de dollars.

29. Saluant l'intention du pays ayant la quote-part la plus élevée de verser plus de 1,4 milliard de dollars à l'Organisation avant la fin de l'année, tant en arriérés qu'en contributions exigibles, la Fédération de Russie relève aussi que près de 645 millions de dollars doivent être versés à l'Organisation par d'autres États avant la fin de l'année. Il faut que ces sommes soient virées rapidement à l'Organisation, lui permettant de régler ses problèmes financiers chroniques – difficultés de trésorerie, prélèvements internes sur le compte des opérations de maintien de la paix – et de réduire sa dette envers les pays fournissant des contingents et du matériel.

30. La Fédération de Russie déploie des efforts considérables pour soutenir l'Organisation dans les faits. Au cours de la seule année 2001, elle a versé près de 62 millions de dollars au titre de contributions exigibles et d'arriérés. Malgré les difficultés qu'elle traverse, elle acquitte intégralement sa quote-part au budget ordinaire, et verse depuis sept ans au titre des opérations de maintien de la paix des montants

supérieurs à celui des contributions exigibles à ce titre, éliminant donc progressivement sa dette envers l'ONU, qui, divisée par 10 depuis 1994, devrait encore baisser avant la fin de l'année.

31. La condition essentielle de la santé financière de l'Organisation est la volonté politique des États Membres de s'acquitter des obligations assumées envers elle. Mais le système de répartition des dépenses ne manque pas non plus d'importance, le barème des quotes-parts étant de caractère non seulement financier mais aussi politique, dans la mesure où une répartition équitable est facteur de confiance dans l'Organisation. En ce sens, les décisions prises l'an dernier par consensus sur la réforme du barème des contributions au budget ordinaire et à celui des opérations de maintien de la paix ont été fort importantes. Il faut maintenant que les résultats financiers de cette année en rapportent la preuve concrète, confirmant les prévisions optimistes sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

32. **M. Shen Guofang** (Chine) souhaite ajouter quelques observations aux propos tenus par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de son pays, auxquels il souscrit sans réserve. Nul ne semble contester que, vu la complexité de la situation, l'ONU doive jouer dorénavant un rôle encore plus important sur la scène internationale – ce qui ne sera possible que si sa situation financière est saine et stable. Depuis le temps que le redressement de cette situation est à l'ordre du jour et que la plupart des délégations répètent qu'il faudrait que tous les États Membres s'acquittent de leurs obligations et que le pays qui a accumulé les plus gros arriérés verse immédiatement et sans poser de conditions l'intégralité de ce qu'il doit à l'Organisation, on ne peut que se féliciter des bonnes nouvelles annoncées par M. Connor, en espérant que son optimisme ne s'avérera pas exagéré.

33. Il n'en reste pas moins que les nouveaux barèmes des quotes-parts doivent être appliqués dans leur intégralité, et en toute rigueur, et que le pays qui a accumulé le plus d'arriérés devrait suivre l'exemple de la majorité des États Membres, d'une part en réglant ponctuellement et sans conditions la totalité de ses quotes-parts et de l'autre, en liquidant la totalité des arriérés dont l'Assemblée générale l'estime redevable. De son côté, la Chine, qui est un pays en développement et dont la capacité de paiement est

relativement faible, a consenti à payer le prix de l'adoption des résolutions de décembre 2000 en voyant augmenter fortement ses contributions au budget ordinaire comme à ceux des opérations de maintien de la paix.

34. La Chine fait partie de la majorité de pays qui approuve les réformes entreprises par le Secrétaire général. Grâce au mal que se sont donné la plupart des États Membres, la réforme des finances de l'Organisation avance, comme le montrent les nouveaux barèmes et la nouvelle présentation du budget. Le moment est venu de régler une fois pour toutes les difficultés financières de l'ONU, ce qui est indispensable pour qu'elle puisse accomplir sa mission et s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte. Une fois de plus, il faut que les États Membres fassent ce qui est de leur devoir pour lui permettre de fonctionner plus efficacement et de mieux servir la cause de l'humanité.

35. **M. Sun Joun-yung** (République de Corée) dit qu'au moment où on demande à l'ONU d'intensifier son activité et d'endosser des responsabilités accrues, l'Organisation a, plus que jamais, absolument besoin de pouvoir compter sur des finances saines. Sa délégation s'est maintes fois inquiétée de la précarité de la situation financière de l'Organisation, en demandant à tous les États Membres de régler leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions. Des progrès importants ont été réalisés en décembre 2000, grâce aux nombreux pays, parmi lesquels la République de Corée, qui ont accepté de supporter une charge plus lourde pour aider à se rapprocher de l'objectif commun qu'est la santé financière de l'Organisation.

36. Après des années de sinistrose, il semblerait qu'une lueur apparaisse au bout du tunnel, ce qui est réconfortant. D'ici la fin de l'année, on devrait assister à une amélioration sensible de la situation sur trois fronts essentiels : les réserves de trésorerie augmenteront, les contributions impayées reculeront et la dette de l'Organisation à l'égard des pays qui ont fourni des contingents ou du matériel sera réduite de façon spectaculaire. La République de Corée salue au passage l'effort consenti par les États-Unis, qui contribuent pour beaucoup à cette embellie. Le Secrétariat a raison de vouloir affecter en priorité les sommes enfin encaissées au règlement des remboursements dus aux pays qui ont participé aux opérations de maintien de la paix. En effet, le maintien

de la paix est une des activités essentielles de l'ONU, et le retard avec lequel celle-ci honore ses dettes nuit à sa crédibilité.

37. On ne peut pas dire, cependant, qu'il n'y ait pas d'ombre au tableau. Le nombre de pays ayant payé la totalité de leurs quotes-parts mises en recouvrement est tombé de 131 au 30 septembre 2000 à 121 à la même date en 2001. Pour stopper cette dérive et éviter que l'Organisation continue d'accuser régulièrement un déficit de trésorerie au deuxième semestre, il faut, comme l'a demandé le Secrétaire général adjoint, que les États Membres versent leurs contributions dès qu'elles sont exigibles.

38. D'autre part, le Secrétariat prévoit que les sommes mises en recouvrement pour financer les opérations de maintien de la paix dépasseront 3 milliards de dollars d'ici la fin de l'année, et les deux tribunaux internationaux devraient coûter 169 millions de dollars en 2001. Tout en restant fortement partisane de ces activités, la République de Corée estime qu'il faut prendre encore des mesures d'économie, surtout dans les domaines des achats, de la gestion du matériel et des stocks et de la gestion des ressources humaines. Il faudrait aussi que l'évaluation des méthodes de travail soit systématisée, que les mécanismes de contrôle soient renforcés et que la discipline budgétaire devienne une des caractéristiques primordiales du style de gestion. C'est certes aux États Membres d'assurer la solvabilité de l'Organisation, mais c'est à l'Administration de veiller à ce que son appareil et ses activités soient encore rationalisés et qu'ils deviennent encore plus performants et mieux organisés.

39. Il faut espérer pour l'avenir une Organisation qui puisse compter sur un financement adéquat, qui soit bien organisée et qui soit bien armée pour s'attaquer aux problèmes nouveaux de l'époque. Les États Membres et le Secrétariat partagent la responsabilité de la réalisation de cette aspiration, et la République de Corée ne vacillera pas dans sa volonté d'y contribuer sans réserve.

40. **M. Ahsan** (Bangladesh) fait sienne la déclaration prononcée par l'Iran au nom du Groupe des 77. Son pays se félicite lui aussi que l'Organisation retrouve la liberté de manoeuvre dont elle avait tant besoin sur le plan financier, grâce au respect des obligations faites aux États Membres par la Charte en ce qui concerne le paiement de leurs quotes-parts. Il est sans doute inutile de répéter que le respect de la discipline budgétaire

devrait faire écho aux efforts consentis par les États Membres.

41. Toutes les délégations se rappellent le mal qu'elles se sont donné, fin 2000, pour aboutir à de nouveaux barèmes des quotes-parts destinés notamment à affermir l'assise financière de l'Organisation. Tous les États Membres doivent donc honorer les engagements qu'ils ont pris; en versant leurs contributions ponctuellement, ils éviteraient à l'Organisation d'avoir recours à des pratiques aussi peu orthodoxes que le prélèvement de fonds sur les comptes des opérations de maintien de la paix.

42. Le Bangladesh est heureux de constater que les sommes attendues au cours du trimestre permettront de rembourser en grande partie les sommes dues aux pays qui ont fourni des contingents. Le Secrétaire général a raison de vouloir utiliser à cette fin les arriérés versés par les États-Unis. En tant que pays qui fournit les plus gros contingents, le Bangladesh tient particulièrement à ce que les contributions soient versées sans retard, et il estime qu'il convient d'ajouter à ce qui a déjà été dit que c'est souvent en dépit de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent que les pays qui fournissent des contingents, qui sont en majorité des pays en développement, non seulement versent ponctuellement leurs contributions mais aussi mobilisent des moyens matériels et humains pour répondre à l'appel de l'ONU.

43. Cela étant posé, la délégation bangladaise est préoccupée par le temps qu'il faut pour traiter les demandes de remboursement, particulièrement en ce qui concerne le matériel. Au lieu d'environ trois mois, comme c'était le cas dans le passé, cela prend maintenant en moyenne le double de temps. Il serait intéressant que M. Connor indique comment le Secrétariat compte s'attaquer à ce problème.

44. **M. Jalang'o** (Kenya) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation considère que fournir des moyens financiers à l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter de son mandat est la responsabilité collective des États Membres. Or, les montants dus au titre des opérations de maintien de la paix atteignent désormais 3,2 milliards de dollars, une situation préoccupante pour les pays qui, comme le Kenya, fournissent des contingents. La délégation kényenne se félicite néanmoins de la décision du Secrétaire général de rembourser ces pays dès que le

plus gros contribuant aura effectué un versement à valoir sur ses arriérés.

45. Tout en sachant gré à l'Organisation de ses efforts, la délégation kényenne déplore que les pays continuent d'être remboursés avec beaucoup de retard au titre du matériel appartenant aux contingents. Ces retards créent des difficultés considérables pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement, qui, bien que toujours disposés à répondre à l'appel, voient leur capacité de participer efficacement aux opérations compromise. La délégation kényenne souhaiterait que des délais impératifs soient fixés pour le remboursement du coût des contingents et du matériel afin que l'Organisation cesse d'être endettée pour des sommes importantes des années après la clôture des missions, comme c'est le cas vis-à-vis du Kenya à qui l'Organisation doit un peu plus de 4,5 millions de dollars au titre du matériel en raison de sa participation à une opération de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie close il y a plus de cinq ans. Plus d'un millier de soldats kényens sont par ailleurs déployés en Sierra Leone sans que le Kenya ait encore reçu le moindre remboursement au titre de l'équipement alors que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone devrait prendre fin d'ici à un peu plus d'un an.

46. La délégation précise que le Kenya s'est toujours efforcé de verser sa contribution dans les délais. Elle invite les autres États à faire de même et compte sur l'ONU pour s'acquitter elle aussi de ses obligations dans les délais voulus.

47. **M. Requeijo Gual** (Cuba) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation note que la situation financière de l'Organisation, telle qu'elle devrait se présenter à la fin de l'année 2001, incite à l'optimisme. Il y a lieu de s'en réjouir, pourvu toutefois que les versements promis ne soient pas assortis de conditions. Elle rappelle que le versement des quotes-parts et des arriérés est une obligation qui incombe aux États Membres en vertu de la Charte, ce qui n'empêche pas par ailleurs que l'on doive tenir compte de la situation particulière des pays qui connaissent des difficultés économiques.

48. La délégation cubaine estime que les promesses de versement appellent quelques remarques. Le montant global des quotes-parts mises en recouvrement pourrait certes s'établir à 4 milliards 246 millions de

dollars à la fin de 2001, soit un montant bien supérieur à celui des années passées, mais l'inflation et l'évolution des taux de change pourraient se traduire par des dépenses d'un montant effectif supérieur au budget qui sera voté pour le prochain exercice biennal. Au 30 septembre 2001, le montant des quotes-parts non réglées (3 milliards 893 millions de dollars) était supérieur au montant des impayés enregistré 12 mois plus tôt et, même si les paiements attendus sont effectués, les arriérés s'établiront aux alentours de 2 milliards de dollars. À cet égard, les arriérés du principal contribuant continuent de grever les finances de l'Organisation. En outre, à supposer que les engagements pris se concrétisent, et on sait que récemment les instances législatives du pays en question ont débloqué un montant de 582 millions de dollars seulement, une somme d'arriérés considérable demeurera soumise à des conditions – par exemple l'imposition d'un plafond au montant global des ressources – susceptibles de nuire à l'activité de l'Organisation. Enfin, la situation globale de trésorerie s'est peut-être améliorée mais on est encore bien loin de la stabilité financière.

49. La délégation cubaine souhaiterait avoir des précisions sur l'emploi qui serait fait des 582 millions de dollars attendus, compte tenu des règles et des pratiques financières en vigueur, et notamment sur la part qui serait consacrée au remboursement des pays qui fournissent des contingents et du matériel.

50. Évoquant les propositions qui ont été faites au titre du point 125 de l'ordre du jour (barème des quotes-parts), au sujet d'un renforcement de l'application de l'Article 19 de la Charte, et remplaçant la question dans le cadre de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation, M. Requeijo Gual dit que l'on devrait envisager une réflexion concrète, globale et équilibrée qui porterait sur toutes les mesures susceptibles de contribuer à une amélioration de la situation financière de l'Organisation.

51. **M. Singhara Na Ayudhaya** (Thaïlande) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il se réjouit d'apprendre que, grâce à la réduction des arriérés de paiement, la situation financière de l'Organisation devrait s'améliorer et que le versement annoncé par le pays dont la quote-part est la plus élevée servira à rembourser les pays fournisseurs de contingents, parmi lesquels figure la Thaïlande. Il

espère que l'Organisation continuera d'accélérer les remboursements. La délégation tient à rappeler que pour s'acquitter de tâches accrues, en particulier dans le domaine du maintien de la paix, l'Organisation doit pouvoir s'appuyer sur une base financière solide. Pour sa part, la Thaïlande, malgré ses propres difficultés financières, verse ses contributions dans leur intégralité et dans les délais voulus.

52. **M. Connor** (Secrétaire général adjoint à la gestion) fait deux mises à jour : d'une part les États-Unis ont déjà versé 637 millions de dollars sur le montant de 1 milliard 459 millions de dollars qu'ils se sont engagés à verser d'ici à la fin de 2001; d'autre part, le nombre d'États Membres ayant acquitté leur contribution au budget ordinaire pour l'année 2001 est à ce jour de 126, le retard par rapport à 2000 est donc presque rattrapé.

53. M. Connor tient par ailleurs à faire deux mises au point. Répondant au représentant de la Norvège, qui regrette que les avis de mise en recouvrement ne soient pas adressés aux pays dans des délais plus brefs, M. Connor dit qu'il demandera à ce qu'un effort soit fait. Il explique que la lenteur du processus tient à la complexité du barème des quotes-parts au budget des opérations de maintien de la paix et au fait que les changements interviendront sur une longue période.

54. Répondant aux questions posées par le représentant de Cuba au sujet de la répartition du montant de 582 millions de dollars qui doit être versé par les États-Unis au titre des opérations de maintien de la paix, M. Connor confirme que le principe de l'égalité de traitement entre les États Membres est strictement respecté, à savoir que les remboursements au titre des contingents sont effectués à tous les pays pour toutes les missions en même temps, pour le même nombre de mois. Lorsqu'il s'agit de leur verser un acompte au titre du matériel appartenant aux contingents, le montant autorisé pour chaque mission est réparti au prorata entre les différents pays.

55. M. Connor précise toutefois que, compte tenu des contraintes de trésorerie, un système de priorité a été établi, à savoir qu'il faut d'abord que les missions disposent de réserves de trésorerie suffisantes pour faire face à leurs frais de fonctionnement et à leurs dettes commerciales sur une période de trois ou quatre mois au minimum. Elles doivent ensuite pouvoir verser les indemnisations dues en cas de décès ou d'invalidité, régler les montants dus aux États en vertu de lettres

d'attribution et au titre des demandes de remboursement certifiées et en dernier lieu rembourser les pays au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents.

56. M. Connor, estimant qu'il doit apporter des précisions au sujet de l'importance des montants dus aux États-Unis par l'Organisation, explique qu'ils résultent du fait que ce pays a donné pour instructions au Secrétariat de ne lui verser aucun remboursement au titre des contingents ou du matériel tant qu'il n'aurait pour sa part réglé la question du paiement de ses quotes-parts à l'ONU.

57. M. Connor indique que le montant de 582 millions de dollars, qui doit être reçu le 9 novembre et dont le Secrétariat a annoncé qu'il serait consacré au remboursement des pays fournisseurs de contingents, sera versé en plusieurs tranches qui se présenteront comme suit : un premier montant de 381 millions de dollars sera versé immédiatement, à 47 pays, dont les États-Unis ne font pas partie, pour satisfaire les demandes de remboursement déjà certifiées et qui, à la date du 31 août 2001, étaient comptabilisées comme sommes à payer. Un autre montant de 17 millions de dollars, correspondant à des demandes de remboursement en cours de certification, sera versé ultérieurement. Enfin, le montant de la dette de l'ONU envers les États-Unis, dette correspondant à des demandes de remboursement certifiées, soit 107 millions de dollars, sera inscrit en crédit, ce qui reviendra au même que si les États-Unis étaient remboursés et versaient dans le même temps un montant équivalent en règlement de leurs arriérés. À ces versements, qui seront effectués rapidement, s'ajouteront 77 millions de dollars qui seront attribués aux États à mesure que de nouvelles demandes seront certifiées.

La séance est levée à 11 h 40.